



8 mars 2022 : journée internationale de lutte pour les droits des femmes

« Je compte. Je compte autant. Pas à condition que. Pas tant que, Je compte. Un point c'est tout. »
Chimamanda Adichie, écrivaine nigériane.

La journée internationale des femmes, le 8 mars prochain, s'inscrit sous le thème de « **l'égalité aujourd'hui pour un avenir durable** », reconnaissance de la contribution des femmes et des filles du monde entier qui mènent l'offensive de l'adaptation aux changements climatiques et de leur proposition pour un avenir plus durable pour tous.

Aux finances, une récente étude de la DGAFP sur les écarts salariaux entre les femmes et les hommes a mis en évidence des différences flagrantes liées à différents facteurs. C'est sur la base de cette étude que Bercy a commencé à travailler en début d'année, sur cette question plutôt négligée voire niée jusqu'à présent.

Cette réunion avait pour but de poser un diagnostic :

En 2019, pour la Fonction Publique d'État : 13,1 % d'écart entre les rémunérations des femmes et des hommes. A Bercy, toutes directions confondues, si on raisonne en ETP on est à 8,1 % d'écart de rémunération en faveur des hommes. En prenant en compte en plus le temps partiel, on est à 10,9 % d'écart. L'impact du temps partiel est donc significatif, mais n'est pas le facteur unique.

Le ministère, dans le cadre de son plan égalité professionnelle 2020-2022, a construit son action autour de 5 axes, sur la base d'une démarche participative conduite avec les agents des ministères, les directions et des partenaires extérieurs :

- mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle ;
- lutter contre les stéréotypes de genre pour favoriser la mixité des métiers ;
- garantir l'égalité salariale et l'égalité effective dans les parcours professionnels ;
- prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles
- améliorer la gouvernance pour un déploiement efficace de la politique égalité.

Mais une fois, de plus, sans action contraignante ni sanction contre les directions réfractaires ou moyens alloués au plan d'action, les avancées sont réduites à peau de chagrin. Pour la CFTC FINANCES, l'égalité femme-homme est un droit que l'administration se doit de respecter. Tous les moyens doivent donc être mis en œuvre pour y parvenir !

***J'veux pas de bouquet !
Mes droits sont défendus
Par la CFTC***